



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.15.1
31 juillet 2014

Français
Original: Anglais

11^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014

Point 15.1 de l'ordre du jour

ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2006-2014

Résumé :

Le présent document présente les principales conclusions d'une évaluation faite par un consultant indépendant sur la mise en œuvre du Plan stratégique actuel (Plan stratégique actualisé de la CMS 2006–2014).

Sous la supervision du Groupe de travail sur le Plan stratégique, le consultant a examiné le Plan stratégique actuel, les expériences des parties prenantes et les données concernant la mise en œuvre, ainsi que les enseignements tirés et les recommandations formulées pour le futur Plan (Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023).

Les recommandations ont inclus de maintenir un petit nombre d'objectifs, de repenser la meilleure approche pour créer des synergies dans la planification stratégique entre la CMS et ses instruments associés, et de promouvoir le futur Plan en le mettant davantage en premier plan.

ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2006-2014

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Introduction

1. La version de 2006-2011 du Plan stratégique de la CMS prévoit une « évaluation à la fin de la période » de mise en œuvre, pour contribuer entre autres à l'élaboration du Plan stratégique suivant. Le Plan stratégique actualisé de la CMS 2006–2014¹ explique que cette évaluation n'a pas été effectuée en 2011, car la période couverte par le Plan stratégique a été allongée à 2014. L'évaluation a été réalisée en commandant un rapport d'un consultant indépendant, qui est résumé dans le présent document.

2. D'autres documents préparés par le Secrétariat pour la 11^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS (COP11) ont informé les Parties au sujet des activités entreprises, coordonnées ou appuyées par le Secrétariat de la CMS pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2006-2014, tout particulièrement pendant la période triennale 2012-2014.

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique

3. Dans la Résolution 10.5, les Parties à la CMS ont mis en place un Groupe de travail sur le Plan stratégique chargé d'élaborer le futur Plan. Sous la supervision du Groupe de travail, le consultant indépendant a examiné le Plan stratégique actuel, les expériences des parties prenantes et les données concernant la mise en œuvre, ainsi que les enseignements tirés et les recommandations formulées pour le futur Plan. Le rapport d'évaluation intitulé « *Rapport pour la phase 1 : Examen du Plan stratégique de la CMS 2006-2014* » (2012) est résumé dans le présent document. Le texte intégral du rapport est disponible sur la page web du Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS².

4. Dans le cadre de cette évaluation, le consultant a mené des consultations par courriel avec des parties prenantes et des experts, y compris les membres du Groupe de travail sur le Plan stratégique, tous les correspondants nationaux de la CMS, le personnel du Secrétariat de la CMS et des Secrétariats des instruments associés à la CMS, les Secrétariats d'autres conventions relatives à la biodiversité, et une liste d'autres personnes et organisations partenaires, y compris des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales (ONG). Plus de 400 personnes ont été contactées. Bien que moins de 5% des personnes consultées aient envoyé une réponse écrite, ces personnes étaient représentatives de l'éventail de parties prenantes et des régions géographiques et, d'une manière générale, l'évaluation a tiré parti de contributions diversifiées. Une étroite coordination a été assurée avec Wild Migration, qui effectuait en parallèle une étude sur les perspectives des ONG concernant la CMS³, et les avant-projets de conclusions ont été partagés entre les deux.

¹ Le Plan stratégique actuel, tel qu'adopté par la COP10, est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.cms.int/en/document/cms-strategic-plan-2015%E2%80%932023>

² <http://www.cms.int/en/meeting/first-meeting-strategic-plan-working-group>

³ Ceci a abouti au rapport : Prideaux, M., (2013) *A Natural Affiliation: Developing the Role of NGOs in the Convention on Migratory Species Family*, Wild Migration, Australia.

5. L'évaluation faite par le consultant n'a pas été un inventaire systématique des activités de mise en œuvre, ni une évaluation exhaustive de l'efficacité de la CMS (de nombreux succès seraient à signaler à cet égard), ni un examen des progrès accomplis dans la conservation des espèces migratrices au fil des ans. L'évaluation a été axée sur la question plus spécifique du Plan stratégique. Cependant, ses résultats font allusion à la difficulté d'évaluer les aspects mentionnés plus haut. L'évaluation a mis l'accent sur ce qui a bien marché, et sur ce qui a moins bien fonctionné.

Principales conclusions de l'évaluation

6. Les principales conclusions de l'évaluation sont résumées ci-après.

7. Le petit nombre d'objectifs du Plan stratégique permet de connaître « en un coup d'œil » les priorités de la CMS et ont permis au Plan stratégique d'être réellement stratégique à ce niveau. Le texte est facile à lire et informatif. Cependant, des lacunes subsistent en ce qui concerne le contexte extérieur, l'établissement de priorités et les responsabilités en matière de mise en œuvre.

8. Lorsque la question leur a été posée, la plupart des parties prenantes qui ont répondu ont signalé qu'elles utilisaient peu le Plan stratégique, ou pas du tout. Ceci était dû en partie à son manque de visibilité. Un petit nombre de Parties et d'autres parties prenantes ont indiqué que les objectifs du Plan les aidaient à orienter leurs travaux dans une certaine mesure, ou pouvaient potentiellement avoir ce rôle. D'autres étaient d'avis que le Plan stratégique ne parvenait pas à s'élever au-dessus des questions « mécaniques » et qu'il n'était donc pas réellement stratégique et/ou qu'il n'énonçait pas des résultats attendus suffisamment clairs et mesurables.

9. Mis à part le Plan stratégique, divers autres plans, programmes et stratégies ont été utilisés pour orienter les domaines d'intervention pertinents au titre de la Convention, au niveau opérationnel.

10. Le système de suivi et d'évaluation associé au Plan stratégique était considéré par certains comme faible, rendant difficile l'évaluation des progrès accomplis. L'examen des rapports nationaux des Parties et de diverses autres sources montrait que presque aucun de ces documents n'étaient organisés de façon à pouvoir être facilement reliés aux buts et objectifs du Plan stratégique, et ne fournissaient donc pas des renseignements systématiques ou cohérents sur la performance, la réalisation, ou l'impact du Plan stratégique sur la conservation des espèces.

11. Bien que les rapports sur la Structure future de la CMS parlent peu du rôle du Plan stratégique, ils fournissent une évaluation indépendante des atouts et des faiblesses des structures et des activités de la CMS dans le cadre du Plan stratégique 2006-2014, et ceci a été pris en compte dans l'évaluation.

12. L'évaluation a conclu par un résumé des principaux enseignements tirés et des recommandations formulées pour rédiger le futur Plan, et ceux-ci ont été examinés attentivement par le Groupe de travail sur le Plan stratégique dans l'élaboration du projet de Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023. Quelques exemples d'enseignements et de recommandations sont fournis ci-après :

Enseignements tirés de l'évaluation	Recommandations pour le prochain Plan stratégique
Le matériel énonçant la vision, la mission et le but est relativement dispersé dans le texte.	Identifier clairement dès le départ des déclarations énonçant la vision, la mission et le but.
Certains utilisateurs potentiels du Plan stratégique n'étaient pas certains qu'il présentait un intérêt pour eux.	Inclure des déclarations claires concernant les utilisateurs ciblés par le Plan.
Le Plan stratégique est ambigu (et les utilisateurs n'ont pas été clairement identifiés) sur le point de savoir s'il s'agit d'un plan visant uniquement la CMS, ou toute la Famille de la CMS (Accords de la CMS et Mémoires d'entente inclus).	Refondre le Plan stratégique pour qu'il soit un plan pour la conservation des espèces migratrices, et non seulement pour la CMS; concevoir ainsi le Plan stratégique pour qu'il intéresse toutes les parties prenantes concernées par cette question, y compris les instruments connexes de la CMS.
Mise à part une exception (l'AEWA), les instruments de la CMS n'ont pas jugé utile de donner suite aux encouragements formulés dans le Plan stratégique d'élaborer des plans reliés les uns aux autres; pourtant, certains ont indiqué la nécessité d'améliorer « la cohésion de la Famille ».	Repenser la meilleure approche pour créer des synergies en matière de planification stratégique entre la CMS et ses instruments connexes, et le rôle du Plan stratégique pour favoriser la cohésion de la Famille CMS.
De nombreux buts et objectifs n'indiquent pas le niveau ou le type de résultats escomptés et ne sont pas mesurables : ceci a non seulement limité l'évaluation de la performance, mais aussi réduit l'importance accordée à la mise en œuvre.	Concevoir les buts et les objectifs de façon à ce qu'ils soient plus facilement mesurables et plus précis en ce qui concerne les résultats escomptés.
Le petit nombre d'objectifs du Plan stratégique permet de comprendre conceptuellement « en un coup d'œil » les priorités de la Convention, et a permis au Plan d'être réellement stratégique à ce niveau.	Maintenir un petit nombre d'objectifs.
Le manque de visibilité du Plan stratégique a abouti à une faible visibilité politique et à un impact réduit, de même qu'à des incertitudes sur les attentes concernant son rôle.	Publier et promouvoir le Plan stratégique en le mettant au premier plan, en donnant des explications claires sur son but/importance et en assurant une bonne signalisation sur le site Internet de la CMS.

Examen du futur Plan

13. En se tournant vers l'avenir, le Secrétariat prévoit de faire rapport à la 12^{ème} session de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, dont le projet de texte définitif figure dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.15.2.

Action requise:

La Conférence des Parties est invitée à :

- Prendre note du rapport du Secrétariat.